

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

l'An deux mille vingt quatre et le dix Avril à 10 heures, les membres du C.C.A.S. se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie de BARJAC.

Etaient présents : Monique FERRAT, Adjointe au Maire déléguée à l'aide sociale – Aline GUYONNAUD 1^{ère} Adjointe – Brigitte BRUGNON - Lilian COTTIN – Saïd EL ATTAR – Simon GEVAUDAN - Michèle LISLE – Annie LE HE – Martine MARASA - Jeannette SARRAZIN

Absents excusés : Mrs CHAULET – Emilie CLAVAGUERA

Procuration de Laure ESNEE à Monique FERRAT et de Christiane CASANADA à Aline GUYONNAUD

Délibération 2024- *2*

OBJET : Approbation du compte administratif 2023 – Budget CCAS

Le Conseil d'administratif examine le compte administratif du budget CCAS 2023, qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023						
BUDGET CCAS						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	7 631,73 €	683,79 €				
Résultat de l'exercice		- 6 947,94 €				
Report de l'année N-1		15 301,88 €				
Résultat de clôture		8 353,94 €				

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif du budget CCAS 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et jour que dessus.

Pour copie conforme au registre.

La Vice-présidente :



Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20240410-2024CCAS2-DE
Reçu le 23/04/2024